

**Département de Seine-et-Marne
Commune de Villiers-sous-Grez
Conseil municipal du 5 octobre 2021 à 20h30**

Présents : Thierry Masson, Maire, Christine Groetzinger, Laëtitia Lepaisant, Yves Loir, Adjoints, Jean-Pierre Girard, Martine Melet, Catherine Ceraudo, Titouan Poncelin de Raucourt, Catherine Ballay, Etienne Brehier et Emmanuelle Sormail Conseillers.

Absents excusés : Paul Lanouguere donne pouvoir à Etienne Brehier, Thomas Bonfils donne pouvoir à Jean-Pierre Girard, Gabriel Massart donne pouvoir à Thierry Masson et Guillaume Chapet donne pouvoir à Laëtitia Hubert.

Secrétaire : Christine Groetzinger

Approbation du compte rendu du 7 septembre 2021

Présentation de notre nouvelle volontaire au service civique

Christine Groetzinger présente aux membres Fidji notre nouvelle volontaire au service civique et lui donne la parole. Fidji sera présente pendant 8 mois et assurera la continuité des missions de Maartje.

DELIBERATIONS :

Devis sinistre mur du service technique

Monsieur le maire informe qu'une demande de devis a été faite auprès des jardins de Provence concernant le dédommagement des dégâts subis par la chute du mur du service technique. Le montant des plantations détruites s'élève à 524.70€.

Les membres votent, 11 pour et 4 abstentions, une participation forfaitaire à hauteur de 400€ (300€ plantes 100€ lampes solaires).

Décisions modificatives :

Monsieur le maire explique que sur notre budget commune nous devons rectifier des recettes (subventions TEPCV) qui ont été imputées dans un mauvais compte. Il convient de prendre la décision modificative suivante :

Compte dépense d'investissement

Article 1318 : 23 769.49€

Article 1338 : 20 000.00€

Compte recette d'investissement

1328 : 43769.49€

Vote à l'unanimité

Prix redevance Eau et Assainissement :

Comme chaque année Monsieur le maire propose aux membres de revoir la redevance Eau et Assainissement.

Après les explications suivantes de Thierry Masson :

- Reprise en compte de la décision de l'année dernière
- Construction de la nouvelle station d'épuration
- Des frais sur le réseau de la distribution (canalisations rue de Nemours, réfection du château d'eau)

Le conseil municipal décide à la majorité, 8 pour et 7 abstentions une augmentation progressive des redevances communales de 5 % et votent le taux de la redevance Eau à 0.735 € et le taux de la redevance Assainissement 0.914€.

Passage en comptabilité M57 :

Une nouvelle norme comptable sera obligatoire à partir du 1er janvier 2024.

La norme comptable M57 permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux (communal, départemental et régional).

Elle sera applicable :

- De plein droit, par la loi, aux collectivités territoriales de Guyane, de Martinique, à la collectivité de Corse et aux métropoles ;
- Par droit d'option, à toutes les collectivités locales et leurs établissements publics (article 106 III de la loi NOTRe) ;
- Par convention avec la Cour des Comptes, aux collectivités locales expérimentatrices de la certification des comptes publics locaux (article 110 de la loi NOTRe).

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la comptabilité M14 : budget général, budget annexe CCAS.

Les budgets annexes des services publics industriels et commerciaux (eau, assainissement) continueront d'utiliser la comptabilité M49.

Les organismes «satellites» de la commune (CCAS) appliqueront également le référentiel M57 à la même date.

Les principaux apports induits par le passage à la norme budgétaire et comptable M57 sont les suivants :

1. Un référentiel porteur de règles budgétaires assouplies, en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues ;
2. Un pré-requis pour présenter un compte financier unique ;
3. L'intégration d'innovations comptables pour une amélioration de la qualité des comptes et une meilleure information du lecteur des comptes ;

Vote à l'unanimité

Désignation d'un représentant ID77

Suite au renouvellement des membres du Conseil municipal et l'obligation de celui-ci de renommer un élu pour représenter la commune au sein de l'assemblée générale d'ID 77.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres désignent Thierry Masson comme représentant de la commune.

Convention de location

Deux personnes ont fait la demande d'utiliser les pièces inoccupées du 1^{er} étage de la maison communale, 3 rue de Larchant, temporairement. Après calcul des charges, il est proposé de fixer la somme de 100€ par mois par bénéficiaire.

Les membres votent, à la majorité, cette somme.

Informations

Le prochain conseil aura lieu le 9 novembre.

Etienne Bréhier : Annulation de la mise à disposition du pressoir du parc du Gatinais en raison de l'absence de pommes lié au gel tardif de ce printemps. Nous reportons à octobre 2022 en espérant que la météo soit plus clémente.

Services techniques

Yves Loir : La commune a participé à la demi-journée technique-remise des trophées " Zérophyto", la commune a présenté les diverses actions qui sont menées dans le cadre de l'embellissement, Pascal et Benoit ont participé à cette manifestation, Benoit a répondu aux des questions de participant après la présentation.

La pose des supports vélos au niveau de la poste et du 6 rue de l'église devrait être finalisés cette semaine

L'aire de stationnement rue creuse est terminée. Il semblerait que le revêtement présente des défauts, des flaques d'eau persistent après la pluie.

Repas des anciens : Christine précise que le repas des anciens aura lieu le dimanche 5 décembre au foyer. Le choix du traiteur local est à l'étude. L'animation est confiée à Claude & Mélanie Lesmier.

Sapin de Noël : Nous renouvelons cette année la commande groupée des sapins pour les Villarons.

Noël des enfants : Le Noël des enfants aura lieu le dimanche 12 décembre à 15h au foyer. Il sera animé par le groupe « Rockwithyou » suivi de la distribution des cadeaux par le père Noël et d'un goûter.

Tour de table des commissions

Commission circulation sécurité

Yves Loir : Pour le test des places marquées, le marquage a été effectué avec des membres de la commission, nous avons fait des retouches, ce qui nous a permis d'ajouter 3 places.

Dans un premier temps, pour faire respecter ce marquage des papillons d'alerte, seront mis sur le pare-brise des contrevenants. Tous les conseillers sont invités à participer à cette opération, puis d'ici un mois il sera demandé à la gendarmerie de passer régulièrement pour verbaliser les véhicules en infraction.

Questions diverses

Fin de séance 23h10.

Fait et délibéré en séance, le 5 octobre 2021.